



## Compte bancaire à découvert inactif pendant 8ans

-----  
Par 123sasa

Bonjour,

J'ai fait mes études en France, à la fin de mon séjour en 2015 mon compte bancaire était débiteur d'environ 180€ avec une autorisation de découvert de 200€ (il me semble que je ne l'ai pas dépassée), je suis rentrée dans mon pays d'origine avant de régulariser, mais de bonne foi car j'attendais un virement du crous qui pour moi allait combler le découvert, et par la suite envoyer un courrier pour clôturer mon compte, sauf que je n'ai jamais reçu le virement en question, et avec le temps j'ai complètement oublié tout ça.

Ma question:

Je dois retourner en France l'année prochaine, et j'ignore complètement ce qui m'attend là-bas..

La banque a-t-elle pu garder mon compte bancaire ouvert alors que inactif depuis 2015 (date de l'incident)? J'imagine qu'elle m'a fichée auprès de la banque de France? Si c'est le cas serais-je toujours interdit bancaire à mon retour en France en 2022 ?

Y'a-t-il des chances de me retrouver obligée de payer une somme colossale de frais bancaires?

Merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Impossible de vous dire.

Selon la banque, cela peut être différent car la somme n'était pas énorme.

Pour votre retour, ayez des papiers en règle, car cela aggraverait possiblement votre situation.

Si vous avez besoin d'ouvrir un compte, vous serez vite au courant.

-----  
Par 123sasa

Merci de votre réponse :)

Qu'entendez vous par "papiers en règles"?